



Saint-Luc
Liège
école
supérieure
des arts

DÉCLARATION DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES

L'original de ce document doit être joint à votre dossier
d'inscription.

Nous vous demandons de compléter ce document car la Communauté française exige de tout étudiant qu'il justifie son emploi du temps depuis sa sortie du secondaire (obtention du CESS/BACCALAUREAT) pour les 5 dernières années (maximum) qui précèdent son inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.

- Diplôme du secondaire obtenu le (date) :

.....

- Pour les étrangers, équivalence obtenue le (date) :

.....

- A défaut, demande d'équivalence introduite le (date) :

.....

Par la présente, je soussigné(e) (nom, prénom de l'étudiant),

.....

déclare :

- Que toutes les informations et documents fournis sont corrects et véritables
- Avoir été prévenue(e) que toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution de mon dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription.

Date :

Signature de l'étudiant

.....

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Si études supérieures auxquelles vous vous étiez inscrit(e) entre 2013 et 2017							Attestations à joindre
Année scolaire	Dénomination de l'établissement scolaire + code postal ville	Orientation	Année ou classe	Réussite ou échec	Nombre de crédits au programme	Nombre de crédits acquis	<p>Pour chaque année effectuée dans l'enseignement supérieur, l'étudiant est tenu de remettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le relevé de notes final ▪ Les attestations de fréquentation sur lesquelles sont mentionnées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les dates d'entrées et de sorties des établissements fréquentés ➤ Doit également apparaître : « Enseignement de plein exercice – cours du jour » - <u>En cas d'abandon</u> : le certificat de fréquentation scolaire daté avec mention abandon. - <u>En cas de fin de cycle</u>, la copie du diplôme ou s'il n'a pas encore été établi, l'attestation de réussite provisoire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une attestation prouvant que l'étudiant n'est redevable d'aucune dette à l'égard du dernier établissement fréquenté si celui-ci est situé en Communauté française. ➤ Une attestation de la visite médicale réalisée dans le cadre de vos études supérieures, si celles-ci se sont effectuées en Communauté française. ▪ Si l'étudiant souhaite introduire une demande de dispense(s), en valorisant des crédits acquis dans le cadre d'études supérieures, il doit joindre, à son dossier d'inscription, le formulaire « Valorisation de crédits » accompagné des justificatifs requis
2017-2018					
2016-2017					
2015-2016					
2014-2015					
2013-2014					

Si la date de la 1^{ère} inscription dans l'enseignement supérieur est antérieure à 2013-2014, merci de préciser l'année scolaire ici

Si autres activités ou occupations (autre qu'études supérieures) Entre le 15.09.2013 et le 15.09.2018				Attestations à joindre (activités non académiques)
Date début	Date fin	Nature de l'occupation (contrat de travail, chômage, voyages, etc.)	Référence de l'Institution, employeur, etc.	<p>↓ Les exemples d'organismes cités ici sont belges. Les étudiants étrangers doivent réclamer ces documents dans leur pays d'origine, aux organismes correspondants. Lorsqu'aucune preuve ne peut être établie, l'étudiant doit déclarer sur l'honneur qu'il est impossible pour lui de fournir une preuve et compléter l'annexe 1.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail salarié : tout document probant (attestation d'employeur, fiches de paie, attestation officielle de fin de contrat – de type C4 – sur laquelle doit apparaître le volume et l'horaire des prestations (journée/soirée)). ▪ Travail indépendant : déclaration sur l'honneur (annexe 1) accompagnée de tout document probant : cotisations sociales INASTI, statuts de la société, n° Banque Carrefour des Entreprises, etc. ▪ Chômage/Stage d'attente/CPAS : document probant de l'ONEM ou du CPAS + une attestation spécifique de l'ONEM (en Belgique) stipulant que vous n'avez pas bénéficié du document C93 pour reprises d'études <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudiants étrangers : attestation de l'organisme public national ▪ Problèmes de santé : attestation de la mutuelle / certificat médical / ... ▪ Séjour à l'étranger : passeport ou visa / voyage linguistique : attestation de l'organisme compétent (EF, WEP, etc.) ▪ Congé parental : attestation de la mutuelle/ en cas de prolongation volontaire : déclaration sur l'honneur (annexe 1) ▪ Incarcération – prison : attestation de l'administration pénitentiaire ▪ Bénévolat (ONG/ASBL) : attestation de l'organisme ▪ Sans papiers : déclaration sur l'honneur ▪ SDF : en cas de suivi psycho-social, document probant du CPAS ou de tout autre organisme compétent
..../..../..../..../....	
..../..../..../..../....	
..../..../..../..../....	
..../..../..../..../....	

<p>...../...../.....</p>	<p>...../...../.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Année(s) sabbatique(s) : attestation de non-versement des allocations familiales / déclaration sur l'honneur ▪ Formation(s) continue(s) : attestation officielle avec le volume horaire (nombre de jours/heures/en journée ou le soir). <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnée, si vous avez - de 25 ans, d'une attestation de versement des allocations familiales OU - Accompagnée, si vous avez + de 25 ans, des justificatifs officiels de votre emploi du temps
--------------------------	--------------------------	---------------------------	---------------------------	--